

Index AI : PRE01/610/2013
18 November 2013

Indonésie. Une cinquième exécution a eu lieu en secret

L'exécution, en secret, d'un Pakistanais en Indonésie dimanche 17 novembre est choquante et rétrograde, a déclaré Amnesty International.

Selon des informations provenant des médias, Muhammad Abdul Hafeez, âgé de 44 ans, a été passé par les armes dimanche à l'aube. Cette exécution est la cinquième à avoir lieu en Indonésie depuis que le pays a repris les exécutions en mars 2013, après quatre années d'interruption. Cinq autres condamnés seraient sur le point d'être exécutés.

Papang Hidayat, spécialiste de l'Indonésie à Amnesty International, a fait le commentaire suivant :

« Cette dernière exécution confirme la tendance rétrograde de l'Indonésie à procéder aux exécutions en secret. L'absence complète de transparence est non seulement dévastatrice pour les condamnés et leurs proches, mais elle empêche aussi les appels de dernière minute en faveur d'un sursis. »

« Ces agissements vont à l'encontre des engagements du gouvernement indonésien en faveur du respect des droits humains, et nous demandons instamment aux autorités de ne procéder à aucune nouvelle exécution. »

« Toute nouvelle exécution porte préjudice aux efforts menés par le gouvernement pour protéger la vie des ressortissants indonésiens condamnés à mort à l'étranger. »

« Ces exécutions clandestines donnent le sentiment que le gouvernement veut empêcher la tenue d'un débat public et informé sur l'utilisation de la peine capitale en Indonésie. »

Complément d'information

Soupçonné d'avoir introduit clandestinement dans le pays 900 gr d'héroïne, Muhammad Abdul Hafeez avait été arrêté à l'aéroport international de Soekarno-Hatta le 26 juin 2001. Il avait été condamné à mort par le tribunal de district de Tangerang le 28 novembre 2001.

L'utilisation de la peine de mort pour les infractions à la législation sur les stupéfiants ne répond pas à la définition des « crimes les plus graves » donnée par le droit international.

Amnesty International n'a pas eu connaissance du fait que les proches ou les avocats des cinq personnes exécutées cette année aient été prévenues de la date et de l'heure de ces exécutions.

Au moins 130 personnes sont sous le coup d'une condamnation à mort en Indonésie. Environ la moitié de ces personnes, dont beaucoup sont des ressortissants étrangers, ont été condamnées pour des infractions à la législation sur les stupéfiants. Depuis le début de l'année 2013, au moins huit personnes ont été condamnées à mort. En 2012, au moins 12 personnes avaient été condamnées à la peine capitale.

En Indonésie, les condamnés à mort sont passés par les armes. Ils ont le choix entre la position debout ou assise, ainsi qu'entre avoir les yeux bandés ou la tête couverte par une cagoule. Les pelotons d'exécution sont composés de 12 personnes, dont trois ont une arme chargée de balles réelles et les neuf autres de cartouches à blanc. Les membres du peloton d'exécution tirent sur les condamnés à une distance de cinq à 10 mètres.

Amnesty International s'oppose à la peine de mort en toutes circonstances, sans exception.